

Conseil Municipal du 20 Février 2025

BARRAU Stéphanie	☒ Présent	☐ Absent	☐ Excusé	☐ Procuration
CASTET Thierry	☒ Présent	☐ Absent	☐ Excusé	☐ Procuration
CORTYL Fabienne	☒ Présent	☐ Absent	☐ Excusé	☒ Procuration
FORNASIER Annie	☒ Présent	☐ Absent	☐ Excusé	☐ Procuration
GRILLOU Stéphane	☒ Présent	☐ Absent	☐ Excusé	☐ Procuration
MARTIN Jean Jacques	☒ Présent	☐ Absent	☐ Excusé	☐ Procuration
MICHEL Alexandre	☐ Présent	☐ Absent	☒ Excusé	☐ Procuration
ROCCHI Jérôme	☐ Présent	☐ Absent	☒ Excusé	☐ Procuration
RODRIGUEZ GAN Lizandra	☒ Présent	☐ Absent	☐ Excusé	☐ Procuration
SEGUR Gregory	☒ Présent	☐ Absent	☐ Excusé	☐ Procuration
THIBAUD Véronique	☐ Présent	☐ Absent	☒ Excusé	☐ Procuration
VIE Myriam	☐ Présent	☐ Absent	☒ Excusé	☐ Procuration

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14/01/2025

- **Délibérations :**

- Autorisation de recours à un emprunt ;
- Création de logements locatifs – validation du projet et demande de financement.

- **Question diverse :**

- Point d'avancement du PLUI.

Secrétaire de Séance : Mme FORNASIER Annie

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **14 janvier 2025.**

DELIBERATIONS

Délibération N° 2025/02- 01 : Autorisation de recours à un emprunt

M. le Maire rappelle que pour financer les investissements 2025, il est opportun de recourir à un prêt de 160 000€ sur 20 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré DECIDE d'autoriser M. CASTET Thierry, le Maire à signer le contrat de prêt.

ARTICLE 1 : Principales caractéristiques du prêt

Un prêt est souscrit auprès de l'AFL dans les termes suivants :

- Montant du contrat de prêt : 160 000 EUR
- Date de déblocage des fonds : 28 février 2025
- Durée Totale : 20 ans
- Mode d'amortissement : échéances constantes trimestrielles
- Fréquence : trimestrielle
- Taux fixe : 3.48%
- Base de calcul : Base 30/360
- Trimestrialité : EUR 2 784.44
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant

ARTICLE 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. CASTET Thierry, le Maire est autorisé à signer les contrats de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Délibération N° 2025/02 - 02 : Dossier de demande subvention auprès du Conseil Départemental – Création de logements locatifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la séance du 14 janvier 2025, l'acquisition d'une maison individuelle par le biais du droit de préemption a été approuvée.

Dans le cadre de cette acquisition, la commune prévoit d'aménager deux logements locatifs. Afin de réaliser ces travaux, elle souhaite solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

À l'appui de cette demande de subvention, le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

SOURCES	LIBELLE	MONTANT	TAUX
Fond propres		148 786.64 €	66.15 %
Recettes générées par le projet		76 140.00 €	33.85 %
Sous-Total Autofinancement		224 926.64 €	81.65 %
Etat – DETR ou DSIL	<i>DETR</i>	6 506.64 €	2.36 %
Conseil Régional		10 000.00 €	3.63 %
Conseil Départemental	<i>Contrat de territoire</i>	34 055.52 €	12.36 %
Autres			
Sous-Total Subvention publique*		50 562.16 €	18.35 %
TOTAL H.T.		275 488.80 €	100%

* dans la limite de 80 %

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet de Création de logements locatifs d'un montant prévisionnel de **275 488.80 € H.T.** ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention de 12,36 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de **34 055,52 €** ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ;
- **INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Délibération N° 2025/02 - 03 : Dossier de demande subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – Création de logements locatifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la séance du 14 janvier 2025, l'acquisition d'une maison individuelle par le biais du droit de préemption a été approuvée.

Dans le cadre de cette acquisition, la commune prévoit d'aménager deux logements locatifs. Afin de réaliser ces travaux, elle souhaite solliciter une aide financière auprès de l'Etat, au titre de la DETR.

À l'appui de cette demande de subvention, le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

SOURCES	LIBELLE	MONTANT	TAUX
Fond propres		148 786.64 €	66.15 %
Recettes générées par le projet		76 140.00 €	33.85 %
Sous-Total Autofinancement		224 926.64 €	81.65 %
Etat – DETR ou DSIL	<i>DETR</i>	6 506.64 €	2.36 %
Conseil Régional		10 000.00 €	3.63 %
Conseil Départemental	<i>Contrat de territoire</i>	34 055.52 €	12.36 %

Autres			
Sous-Total Subvention publique*		50 562.16 €	18.35 %
TOTAL H.T.		275 488.80 €	100%

* dans la limite de 80 %

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet de Création de logements locatifs d'un montant prévisionnel de **275 488.80 € H.T.** ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre de la DETR une subvention de 2.36 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 6 506.64 € ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ;
- **INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Délibération N° 2025/02 - 04 : Dossier de demande subvention auprès de la Région – Création de logements locatifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la séance du 14 janvier 2025, l'acquisition d'une maison individuelle par le biais du droit de préemption a été approuvée.

Dans le cadre de cette acquisition, la commune prévoit d'aménager deux logements locatifs. Afin de réaliser ces travaux, elle souhaite solliciter une aide financière auprès de la Région.

À l'appui de cette demande de subvention, le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

SOURCES	LIBELLE	MONTANT	TAUX
Fond propres		148 786.64 €	66.15 %
Recettes générées par le projet		76 140.00 €	33.85 %
Sous-Total Autofinancement		224 926.64 €	81.65 %
Etat – DETR ou DSIL	<i>DETR</i>	6 506.64 €	2.36 %
Conseil Régional		10 000.00 €	3.63 %
Conseil Départemental	<i>Contrat de territoire</i>	34 055.52 €	12.36 %
Autres			
Sous-Total Subvention publique*		50 562.16 €	18.35 %
TOTAL H.T.		275 488.80 €	100%

* dans la limite de 80 %

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet de Création de logements locatifs d'un montant prévisionnel de **275 488.80 € H.T.** ;
- **SOLLICITE** auprès de la Région une subvention de 3.63 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 10 000.00 € ;

- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ;
- **INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Point d'avancement du PLUI

Monsieur ROCCHI Jérôme, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme étant absent excusé lors de la séance, la question relative à l'avancement du PLUI est reporté à une prochaine réunion.

Fin de séance : 21h50

Le Président de séance
Monsieur Thierry CASTET

La secrétaire de séance
Madame FORNASIER Annie

